A.F.M. Finances
Société par actions simplifiée au capital de 1 204 520 euros
Siège social : 61 avenue Victor Hugo
75116 PARIS
444 560 056 RCS PARIS
(La « Société »)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 JUIN 2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RÉSOLUTION PROPOSÉE

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 184 153,45 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	184 153,45 €
Prélèvement sur le compte AUTRES RESERVES	365 847,55 €

A titre de dividendes (soit environ 4,57 € par action).....	550 000,00 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 550 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE CLOS	DIVIDENDES*	RESERVES	DIVIDENDE PAR TITRE*
31 décembre 2022	481 808 €		4,00 €
31 décembre 2023	602 260 €	1 505 650 €	17,50 €
31 décembre 2024	722 712 €		6,00 €

*Dividende éligible à l'abattement de 40% visé 158.3.2 du CGI

RÉSOLUTION ADOPTÉE

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 184 153,45 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	184 153,45 €
Prélèvement sur le compte AUTRES RESERVES	365 847,55 €

A titre de dividendes (soit environ 4,57 € par action).....	550 000,00 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 550 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

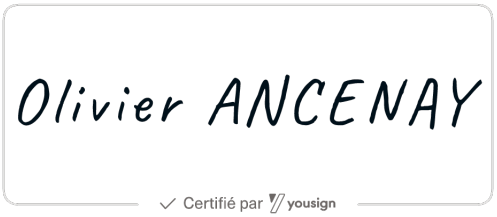
Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE CLOS	DIVIDENDES*	RESERVES	DIVIDENDE PAR TITRE*
31 décembre 2022	481 808 €		4,00 €
31 décembre 2023	602 260 €	1 505 650 €	17,50 €
31 décembre 2024	722 712 €		6,00 €

*Dividende éligible à l'abattement de 40% visé 158.3.2 du CGI

Certifié conforme
La Présidente
La société O.D.A. FINANCES
Représenté par Olivier ANCENAY



SAS A F M FINANCES
75116 PARIS

BILAN ACTIF

Certifié conforme Olivier ANCENAY

Certifié par yousign

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	7 121 811	588 000	6 533 811	7 121 811	-588 000	-8.26
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	7 319		7 319	7 319		
	Total de l'actif immobilisé (III)	7 129 130	588 000	6 541 130	7 129 130	-588 000	-8.25
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	19 800		19 800		19 800	
	Autres créances	82 988		82 988	83 469	-481	-0.58
	Charges constatées d'avance						
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	116 469		116 469	277 674	-161 205	-58.06
	Total de l'actif circulant (IV)	219 257		219 257	361 142	-141 885	-39.29
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	7 348 387	588 000	6 760 387	7 490 272	-729 885	-9.74

(1) Dont à moins d'un an 0
(2) Dont à moins d'un an

SAS A F M FINANCES
75116 PARIS

BILAN PASSIF

Certifié conforme Olivier ANCENAY

Certifié par yousign

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 204 520)	1 204 520	1 204 520		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	145 456	145 456		
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	120 455	120 455		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	4 979 118	3 618 608	1 360 510	37.60
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	184 153	2 083 222	-1 899 068	-91.16
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	6 633 702	7 172 261	-538 559	-7.51
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		48 036	-48 036	-100.00
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 864	12 315	2 549	20.70
	Dettes fiscales et sociales	39 679	65 091	-25 412	-39.04
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	72 141	192 569	-120 428	-62.54
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	126 685	318 012	-191 327	-60.16
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	6 760 387	7 490 272	-729 885	-9.74

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 126 685 318 012

Attestation de présentation des comptes

SAS A F M FINANCES
75116 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

Certifié conforme Olivier ANCENAY

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	100 675		100 675	101 094	-419	-0.41
Montant net du chiffre d'affaires	100 675		100 675	101 094	-419	-0.41
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			6	6	0	0.32
Total des Produits d'exploitation (I)			100 681	101 100	-419	-0.41
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			52 281	54 670	-2 389	-4.37
Impôts, taxes et versements assimilés			202	485	-283	-58.32
Salaires			9 825	17 741	-7 916	-44.62
Cotisations sociales			4 525	7 212	-2 688	-37.27
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			0		0	
Total des Charges d'exploitation (II)			66 834	80 109	-13 275	-16.57
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			33 848	20 991	12 856	61.24
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

SAS A F M FINANCES
75116 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

Certifié conforme Olivier ANCENAY

Certifié par yousign

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)	750 000	2 075 742	-1 325 742	-63.87
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	750 000	2 075 742	-1 325 742	-63.87
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	588 000		588 000	
Intérêts et charges assimilées (3)	1 810	4 099	-2 289	-55.84
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	589 810	4 099	585 711	NS
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	160 190	2 071 643	-1 911 453	-92.27
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	194 037	2 092 635	-1 898 597	-90.73
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	9 884	9 413	471	5.00
Total des produits (I+III+V+VII)	850 681	2 176 842	-1 326 161	-60.92
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	666 528	93 621	572 907	611.95
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	184 153	2 083 222	-1 899 068	-91.16

(2) Dont produits concernant les entreprises liées	750 000	2 075 742
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1 258	521

ANNEXE

Certifié conforme

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Olivier ANCENAY
Certifié par yousign

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués au coût historique**, conformément à l'article **221-4 du PCG**.

- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article **214-3 du PCG**.

- La durée d'usage n'est pas utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

prévues à l'article 223A du CGI, seul la société AFM FINANCES (société mère intégrante) se retrouve redevable de l'impôt sur les sociétés, les contributions additionnelles, de l'imposition forfaitaire et de toutes autres taxes, contribution ou prélèvement entrant dans le champ d'application du régime d'intégration fiscale.

La durée d'application de la présente option est de cinq exercices à compter du 1er janvier 2012 et renouvelable par tacite reconduction.

A la clôture de l'exercice, le périmètre du groupe fiscal inclut :
Société mère intégrante :
AFM FINANCES, 61 avenue Victor HUGO 75116 PARIS - RCS PARIS 444 560 056
Société intégrée :
3 D AFFICHAGE, 28 Rue Jacques MESSAGER - 59175 TEMPLEMARS - RCS LILLEMETROPOLE 479 974 701
DE VISU, route de Clermont 63960 VEYRE MONTON - RCS CLERMONT FERRAND 379 785 637
HORIZON, 7 Rue Jean ZAY 42270 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ - RCS SAINT-ETIENNE 333 582 559

Les règles de répartition de l'impot sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe sont les suivants :
Les sociétés intégrées prendront à leur charge l'impot qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale,
Les sociétés intégrées seront solidaires de la société intégrante pour le paiement de l'impôt qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Concernant l'exercice clos au 31/12/2025, le résultat fiscal de l'ensemble du groupe est de 1 455 341 € et l'impot sur les bénéfices s'établi à la somme de 363 835 €.

Événements post-clôture

Informations significatives

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	7 121 811			7 121 811
Autres immobilisations financières	7 319			7 319
TOTAL	7 129 130			7 129 130

Etat des amortissements

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Sur titres mises en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières		588 000		588 000
Immobilisations financières		588 000		588 000
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL		588 000		588 000

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ-

(Art. 832-4)

Frais de développement

Fonds commercial

Coûts d'emprunt incorporés dans l'actif

Dépréciations de l'actif immobilisé :

En cohérence avec les dispositions du plan comptable général en matière de tests de dépréciation des titres de participation, , les indicateurs nous ont conduit à la constatation d'une provision pour dépréciation des titres de participation HORIZON au bilan d'AFM au 31 décembre 2025 pour un montant de 588 000€.

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

En Euros.

Filiales et participations / Informations financières	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l' exercice	Observations
			brute	nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale										
- SARL 3 D AFFICHAGE	1 455 170	100.00					3 883 866.60	418 235.21	200 000	
- SAS DE VISU	793 744	100.00					2 000 521.97	156 419.44	150 000	
- SAS HORIZON	738 050	100.00					2 502 586.00	456 119.00	400 000	
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
A. Total des filiales									750 000	
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participation										
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
B. Total des participations										
C. Total des filiales et des participations (A + B)									750 000	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	7 319	0	7 319
Créances de l'actif immobilisé	7 319	0	7 319
Autres créances clients	19 800	19 800	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	220	220	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 939	3 939	
Divers état et autres collectivités publiques	52	52	
Groupe et associés	78 776	78 776	
Créances de l'actif circulant	102 788	102 788	
TOTAL	110 107	102 788	7 319

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS SOCIALES	10.00	120 452			120 452

Réduction du capital de la société en 2018 de 1 204 550€ à 1 204 520€ suivant réunion du comité de direction du 21 novembre 2017.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	1 204 520			
Primes d'émission, de fusion, d'apport	145 456			
Réserve légale	120 455			
Autres réserves	3 618 608	1 360 510		
Résultat de l'exercice	2 083 222		722 712	
Total des capitaux propres	7 172 261	1 360 510	722 712	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				1 204 520
Primes d'émission, de fusion, d'apport				145 456
Réserve légale				120 455
Autres réserves				4 979 118
Résultat de l'exercice				184 153
Total des capitaux propres				6 633 702

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	14 864	14 864		
Personnel et comptes rattachés	6 137	6 137		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 733	2 733		
Impôts sur les bénéfices	27 485	27 485		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 300	3 300		
Autres impôts taxes et assimilés	24	24		
Groupe et associés	72 049	72 049		
Autres dettes	92	92		
TOTAL	126 685	126 685		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	48 036			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 720	
TOTAL	4 720	

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

Crédit d'impôt	**Montant**
- Crédit d'impôt mécénat	1 200
TOTAL	1 200

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS -

(Art. 835-1)

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS HORS BILAN - COMPLÉMENT RELATIF AUX ENTITÉS LIÉES -

(Art. 836-2)

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

Certifié conforme

Olivier ANCENAY

Certifié par yousign

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A.F.M. FINANCES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 204 520 EUROS

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR HUGO 75016 PARIS

RCS PARIS B 444 560 056

ORGECO
Experts et plus encore

Aux associés de la société **A.F.M FINANCES SAS**,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 29 juin 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A.F.M FINANCES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes seront arrêtés par l'assemblée générale sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposé dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels

27 avenue des Béthunes 95310 Saint-Ouen l'Aumône
Société inscrite au tableau du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptable de Paris - Île-de-France
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
SAS SOGOREX au capital de 120 000 € - RCS PONTOISE B306460742 - APE 6920Z - TVA FR39306460742
Tél: 01 34 32 30 40 - contact@orgeco-capa.fr - www.orgeco-capa.fr

IV – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

VI- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

ORGECO
Experts et plus encore

VII - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Saint Ouen l'Aumône, le 19 juin 2026

Associé signataire
Emmanuel SERRE



27 avenue des Béthunes 95310 Saint-Ouen l'Aumône
Société inscrite au tableau du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptable de Paris - Île-de-France
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
SAS SOGOREX au capital de 120 000 € - RCS PONTOISE B306460742 - APE 6920Z - TVA FR39306460742
Tél: 01 34 32 30 40 - contact@orgeco-capa.fr - www.orgeco-capa.fr

ORGECO
Experts et plus encore

Annexe faisant partie intégrante du rapport du commissaire aux comptes

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

27 avenue des Béthunes 95310 Saint-Ouen l'Aumône
Société inscrite au tableau du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptable de Paris - Île-de-France
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
SAS SOGOREX au capital de 120 000 € - RCS PONTOISE B306460742 - APE 6920Z - TVA FR39306460742
Tél: 01 34 32 30 40 - contact@orgeco-capa.fr - www.orgeco-capa.fr

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12 Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Exercice N-1 31/12/2024 12 Net	Ecart N / N-1 Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	7 121 811	588 000	6 533 811	7 121 811	-588 000	-8.26
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	7 319		7 319	7 319		
	Total de l'actif immobilisé (III)	7 129 130	588 000	6 541 130	7 129 130	-588 000	-8.25
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	19 800		19 800		19 800	
	Autres créances	82 988		82 988	83 469	-481	-0.58
	Charges constatées d'avance						
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	116 469		116 469	277 674	-161 205	-58.06
	Total de l'actif circulant (IV)	219 257		219 257	361 142	-141 885	-39.29
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	7 348 387	588 000	6 760 387	7 490 272	-729 885	-9.74

(1) Dont à moins d'un an 0
(2) Dont à moins d'un an

SAS A F M FINANCES
75116 PARIS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 204 520)	1 204 520	1 204 520		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	145 456	145 456		
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	120 455	120 455		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	4 979 118	3 618 608	1 360 510	37.60
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	184 153	2 083 222	-1 899 068	-91.16
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	6 633 702	7 172 261	-538 559	-7.51
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		48 036	-48 036	-100.00
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 864	12 315	2 549	20.70
	Dettes fiscales et sociales	39 679	65 091	-25 412	-39.04
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	72 141	192 569	-120 428	-62.54
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	126 685	318 012	-191 327	-60.16
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	6 760 387	7 490 272	-729 885	-9.74

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 126 685 318 012

Attestation de présentation des comptes

SAS A F M FINANCES
75116 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12 France	Exportation	Total	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	100 675		100 675	101 094	-419	-0.41
Montant net du chiffre d'affaires	100 675		100 675	101 094	-419	-0.41
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			6	6	0	0.32
Total des Produits d'exploitation (I)			100 681	101 100	-419	-0.41
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			52 281	54 670	-2 389	-4.37
Impôts, taxes et versements assimilés			202	485	-283	-58.32
Salaires			9 825	17 741	-7 916	-44.62
Cotisations sociales			4 525	7 212	-2 688	-37.27
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			0		0	
Total des Charges d'exploitation (II)			66 834	80 109	-13 275	-16.57
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			33 848	20 991	12 856	61.24
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

Attestation de présentation des comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)	750 000	2 075 742	-1 325 742	-63.87
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	750 000	2 075 742	-1 325 742	-63.87
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	588 000		588 000	
Intérêts et charges assimilées (3)	1 810	4 099	-2 289	-55.84
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	589 810	4 099	585 711	NS
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	160 190	2 071 643	-1 911 453	-92.27
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	194 037	2 092 635	-1 898 597	-90.73
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	9 884	9 413	471	5.00
Total des produits (I+III+V+VII)	850 681	2 176 842	-1 326 161	-60.92
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	666 528	93 621	572 907	611.95
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	184 153	2 083 222	-1 899 068	-91.16

(2) Dont produits concernant les entreprises liées	750 000	2 075 742
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1 258	521

SAS A F M FINANCES
75116 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués au coût historique**, conformément à l'article **221-4 du PCG**.

- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article **214-3 du PCG**.

- La durée d'usage n'est pas utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions

prévues à l'article 223A du CGI, seul la société AFM FINANCES (société mère intégrante) se retrouve redevable de l'impôt sur les sociétés, les contributions additionnelles, de l'imposition forfaitaire et de toutes autres taxes, contribution ou prélèvement entrant dans le champ d'application du régime d'intégration fiscale.

La durée d'application de la présente option est de cinq exercices à compter du 1er janvier 2012 et renouvelable par tacite reconduction.

A la clôture de l'exercice, le périmètre du groupe fiscal inclut :
Société mère intégrante :
AFM FINANCES, 61 avenue Victor HUGO 75116 PARIS - RCS PARIS 444 560 056
Société intégrée :
3 D AFFICHAGE, 28 Rue Jacques MESSAGER - 59175 TEMPLEMARS - RCS LILLEMETROPOLE 479 974 701
DE VISU, route de Clermont 63960 VEYRE MONTON - RCS CLERMONT FERRAND 379 785 637
HORIZON, 7 Rue Jean ZAY 42270 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ - RCS SAINT-ETIENNE 333 582 559

Les règles de répartition de l'impot sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe sont les suivants :
Les sociétés intégrées prendront à leur charge l'impot qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale,
Les sociétés intégrées seront solidaires de la société intégrante pour le paiement de l'impôt qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Concernant l'exercice clos au 31/12/2025, le résultat fiscal de l'ensemble du groupe est de 1 455 341 € et l'impot sur les bénéfices s'établi à la somme de 363 835 €.

Événements post-clôture

Informations significatives

SAS A F M FINANCES
75116 PARIS

ANNEXE
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	7 121 811			7 121 811
Autres immobilisations financières	7 319			7 319
TOTAL	7 129 130			7 129 130

Etat des amortissements

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Attestation de présentation des comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Sur titres mises en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières		588 000		588 000
Immobilisations financières		588 000		588 000
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL		588 000		588 000

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ-

(Art. 832-4)

Frais de développement

Fonds commercial

Coûts d'emprunt incorporés dans l'actif

Dépréciations de l'actif immobilisé :

En cohérence avec les dispositions du plan comptable général en matière de tests de dépréciation des titres de participation, , les indicateurs nous ont conduit à la constatation d'une provision pour dépréciation des titres de participation HORIZON au bilan d'AFM au 31 décembre 2025 pour un montant de 588 000€.

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

Filiales et participations / Informations financières	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale										
- SARL 3 D AFFICHAGE	1 455 170	100.00					3 883 866.60	418 235.21	200 000	
- SAS DE VISU	793 744	100.00					2 000 521.97	156 419.44	150 000	
- SAS HORIZON	738 050	100.00					2 502 586.00	456 119.00	400 000	
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
A. Total des filiales									750 000	
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participation										
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
B. Total des participations										
C. Total des filiales et des participations (A + B)									750 000	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	7 319	0	7 319
Créances de l'actif immobilisé	7 319	0	7 319
Autres créances clients	19 800	19 800	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	220	220	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 939	3 939	
Divers état et autres collectivités publiques	52	52	
Groupe et associés	78 776	78 776	
Créances de l'actif circulant	102 788	102 788	
TOTAL	110 107	102 788	7 319

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS SOCIALES	10.00	120 452			120 452

Réduction du capital de la société en 2018 de 1 204 550€ à 1 204 520€ suivant réunion du comité de direction du 21 novembre 2017.

SAS A F M FINANCES
75116 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	1 204 520			
Primes d'émission, de fusion, d'apport	145 456			
Réserve légale	120 455			
Autres réserves	3 618 608	1 360 510		
Résultat de l'exercice	2 083 222		722 712	
Total des capitaux propres	7 172 261	1 360 510	722 712	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				1 204 520
Primes d'émission, de fusion, d'apport				145 456
Réserve légale				120 455
Autres réserves				4 979 118
Résultat de l'exercice				184 153
Total des capitaux propres				6 633 702

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	14 864	14 864		
Personnel et comptes rattachés	6 137	6 137		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 733	2 733		
Impôts sur les bénéfices	27 485	27 485		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 300	3 300		
Autres impôts taxes et assimilés	24	24		
Groupe et associés	72 049	72 049		
Autres dettes	92	92		
TOTAL	126 685	126 685		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	48 036			

Attestation de présentation des comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 720	
TOTAL	4 720	

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

Crédit d'impôt	Montant
- Crédit d'impôt mécénat	1 200
TOTAL	1 200

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS -

(Art. 835-1)

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

SAS A F M FINANCES
75116 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS HORS BILAN - COMPLÉMENT RELATIF AUX ENTITÉS LIÉES -

(Art. 836-2)

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

Attestation de présentation des comptes